

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 octobre 2019

Étaient présents : GRASSA Martine, BERHAULT Jacques, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absente excusée : PONTIUS Nathalie (procuration à GRASSA Martine).

Pas de délibérations à lire.

Mme la Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire. Accord à l'unanimité.

1. Appartement locatif rue de la vierge : devis S3P

Mme la Maire présente le devis de l'entreprise S3P pour la réfection des murs du hall d'entrée de l'appartement au premier étage de la Cure qui sont à refaire.

Accord à l'unanimité

2. Station d'épuration : devis pour remplacement d'une pompe

Mme la Maire présente le devis de l'entreprise SUEZ HYDREA PUR demandé par Mr Marsoudet pour le remplacement d'une pompe de la station d'épuration.

Accord à l'unanimité

3. Appartement de l'école : renouvellement du bail

La Commune de Villeneuve d'Amont loue à Monsieur GUYAT Alain le logement de fonction de l'institutrice qu'elle ne désire toujours pas occuper.

Madame la Maire propose le renouvellement pour un an du bail aux mêmes conditions.

Accord à l'unanimité.

4. Vente de bois : demande de report de livraison par l'acheteur

Mme la Maire présente la demande de report de livraison de la scierie Regnaud au 30/09/2019. Elle rappelle que cette prévente avait déjà été reportée une fois de 2018 à 2019. L'ONF préconise un report au 31/12/2019 ou au plus tard au 15/01/2019.

A l'unanimité, le Conseil accepte le report au 15/01/2019 et rappelle qu'il faudra tenir compte des aléas météorologiques.

5. Bâtiment église : délibération sur son devenir

Lors du conseil du 21 mai 2019, le résultat de l'enquête concernant l'interrogation de la population sur le devenir du bâtiment de l'église a été fait et inscrit dans le compte-rendu.

Par précaution, en attente du montant d'indemnisation par l'assurance, la délibération n'a pas été proposée au vote du conseil municipal. A ce jour, le montant est connu, les vœux de la population également, Mme la Maire propose donc au Conseil de prendre une décision pour la suite à donner.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de construire, reconstruire ou réhabiliter l'église du village.

6. Travaux église : devis d'Alexandre Bole et suite des travaux de l'entreprise Pateu & Robert

Mme la Maire présente le devis de l'entreprise Bole pour le bâchage du porche de l'église qui doit être sécurisé. **Accord à l'unanimité.**

Pateu & Robert : aucune des trois propositions faites le 28 août par l'entreprise et présentées au conseil municipal le 6 septembre 2019 n'a obtenu l'aval du conseil municipal.

Après de nombreuses relances écrites et téléphoniques, Mme la Maire a obtenu un nouveau RDV au siège de l'entreprise pour le jeudi 10 octobre 2019. Tout comme le premier RDV, Mme la Maire souhaite être accompagnée à des fins de meilleur rendu compte au conseil municipal, Mme Rolet se propose d'y participer.

7. Projet nouvelle église : éventualité de lancer un appel d'offres pour proposer le projet à une école d'architecture

En parallèle et en attente de la décision du Conseil Municipal sur le devenir du bâtiment église, une réunion avait été programmée entre le Diocèse, le CAUE et le Conseil Municipal afin d'étudier les pistes pour avancer dans le projet au cas où le Conseil Municipal validerait le fait de redonner à ce bâtiment sa vocation d'Eglise. Mr Chauvin, représentant le CAUE, a pris des attaches auprès des services de la DRAC notamment qui suggérerait à la commune de faire travailler sur un tel projet une école d'architecture recrutée par appel d'offre. Un certain nombre de questions sont posées :

- But ? offrir à des jeunes étudiants en architecture l'opportunité très rare de travailler sur ce style de bâtiment.
- Intérêt ? obtenir un regard extérieur et une ouverture d'esprit par plusieurs propositions architecturales.
- Coût ? sera communiqué dans l'appel d'offre.
- Calendrier ? premier semestre 2020.

Mme la Maire interrogera encore le CAUE sur le fait de savoir si la commune aura le droit ou non de renoncer à choisir un candidat si le montant demandé par l'école est trop élevé.

Dans le cas d'une réponse positive du CAUE, à l'unanimité, le Conseil valide le principe du lancement de cet appel d'offre.

8. Point supplémentaire : Délibérations modificatives

Budget eau : Pour régulariser les reprises de subvention, il convient de prendre une délibération modificative.

Section de fonctionnement : augmentation du compte 777 : 937€

augmentation du compte 023 : 937€

Section d'investissement : augmentation du compte 1391 : 937€

augmentation du compte 021 : 937€

L'équilibre budgétaire est respecté.

Accord à l'unanimité

Budget assainissement : Pour régulariser un manque de crédit au compte 66112 « intérêts courus non échus », il convient de prendre une décision modificative.

Augmentation de crédit au compte 66112 : +50€

Mme la Maire rappelle que la section de fonctionnement du budget reste en suréquilibre.

Accord à l'unanimité

POINT A VOIR

Demande d'éclairage de l'abri bus : il s'avère que depuis plusieurs mandats, la demande d'éclairage de l'abri bus est faite, une nouvelle fois la question est abordée par une habitante, Mme la Maire a contacté l'entreprise Prévalet à Levier afin qu'elle fasse des propositions techniques et devis.

Cérémonie du 11 novembre : le sujet sera revu plus tard.

Colis de Noël : les colis seront offerts par la municipalité aux mêmes conditions que l'année dernière.

Remplacement des chaises de la salle des fêtes : les devis seront étudiés en réunion le vendredi 25 octobre à 10h avec Mme Monnin, les conseillers disponibles seront les bienvenus.

Fromagerie : les sociétaires de la fromagerie recherche un terrain afin d'installer leur nouveau bâtiment. La commune pourrait proposer un terrain de 2ha20 situé au Narboz. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la proposition de ce terrain. Demande de renseignements sera faite à la DDT et à la SAFER.

COMPTE-RENDU

Eglise : réunion CAUE-Diocèse : Les conseillers présents à cette réunion et Mme la Maire insiste sur l'intérêt de cette réunion qui a entre autres permis à l'Abbé Ruffiot d'exposer les points à respecter dans l'agencement d'une nouvelle Eglise.

Plan de paysage : Les 7 fruitiers ont été plantés près de la Cure, la sécheresse n'a pas l'air de les avoir endommagés. Une tournée de visite, pour vérifier la bonne exécution du projet, a eu lieu avec des représentants de la Région (financier à 70% du projet) dans toutes les communes participantes.

CVS de l'Eveil : Mme la Maire informe le Conseil que lors de cette réunion des enfants de l'Eveil ont fait part d'un souhait de disposer sur la commune de jeux extérieurs, pour le moment les enfants sont emmenés en bus sur les aires de jeux de Levier ou Gevresin. Information à garder dans les mémoires.

Réunion du SIVOM : Mr Godard fait un résumé de la réunion. Mr Florentin Guyat a été embauché en CDI, jusqu'alors il n'était employé par le SIVOM que pour la saison estivale, Mr Godard précise que la commune de Nans sous Saint Anne pour des raisons de budget ne l'emploiera pas en hiver. Le coût du salaire sera répercuté sur les 5 autres communes au prorata de leur droit. Mme la Maire ajoute qu'elle a demandé à ce que l'emploi du temps des employés soit modifié pour qu'ils soient présents sur notre commune une semaine par mois. Après étude, le SIVOM a fait l'achat d'une nouvelle épareuse.

COURRIERS DIVERS

Ministère des collectivités territoriales : lecture des nouveaux droits annoncés pour les élus locaux.

QUESTIONS DIVERSES

Chaudière fuel du bâtiment Mairie : Mme Monnin fait part de la remarque de l'entreprise en charge de l'entretien de la chaudière qui préconise un nouvel achat, la chaudière étant trop vieille il ne sera bientôt plus possible de la régler.

Demande d'un habitant : suite à son permis de construire informe la commune du coût du raccordement EDF. Le devis doit être envoyé à la commune qui étudiera la demande.

Demande sur permis de construire concernant la taxe de raccordement à la station d'épuration : l'exonération demandée n'est pas recevable du fait que le tampon a été installé mais jamais raccordé au réseau, de plus cette réhabilitation se doit de participer également à l'investissement de la station d'épuration au même titre que toutes les nouvelles constructions. Cette information sera communiquée par courrier au demandeur dans les jours prochains.

Intervention du Syded : Mme la Maire a demandé au Syndicat d'énergies du Doubs un rdv le mardi 5 novembre pour un audit des consommations de la commune. Mme la Maire demande à Mr Rolet, référent EDF pour la commune, d'assister à ce rdv.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 15/10/2019

La Maire

